

LA CALADE DU BAOU

Histoire d'une restauration

La commune de Saint-Jeannet dispose d'un site remarquable sur son territoire : le Baou de Saint-Jeannet.

L'accès de ce site par le village s'effectue par un cheminement « historique » qui a été détérioré par le temps et l'érosion pluviale.

Ce chemin a été réalisé par le passé sous la forme d'une calade.

Il sert également d'emprise au GR 51 et a été intégré à l'étape du circuit d'itinérance en cours de préparation Grand Parcours des Baous Saint Jeannet Le Broc.

Le caractère historique et patrimonial du chantier ainsi réalisé a permis de mettre en valeur les traditions locales et leurs caractéristiques dans le cadre de ce projet d'itinérance Grand Parcours des Baous.

En effet la calade est typique des régions sud de la France.

C'est un exemple de l'utilisation des matières premières à disposition au plus près de l'ouvrage.

Aux siècles derniers, la main d'œuvre était très bon marché au contraire des matériaux.

Pour cela le plus simple était d'employer des matériaux de récupération ou accessible facilement et gratuitement.

Les galets charriés par les cours d'eau ne coûtent que le transport.



La calade est exécutée en employant des galets ou de la pierre, et de la chaux mélangée au sable.

Grâce à ces matériaux simples et écologiques nous obtenons un pavage qui peut reproduire des motifs. La disposition de galets plats sur la tranche permet un effet d'alignement et de calepinage.

L'emploi de galets de différentes teintes introduit la couleur.

Le mariage de ces deux techniques est l'expression même de l'art du pavage et le caladage est un art qui a ses règles précises :

► trier : le tri des pierres est l'étape primordiale, les pierres sont choisies avec soin, courtes avec une face plate, longues, simples cailloux, chacune jouera son rôle

dans la construction

► arche, afin d'alterner les appuis

► poser : le caladage n'est pas un dallage où les pierres sont placées horizontalement au contraire les pierres sont posées de chant c'est-à-dire « debout », il faut enfoncer les pierres dans le sol en laissant affleurer une face à peu près plate

► laisser le sol respirer : les pierres ne sont pas jointoyées au mortier, ce qui favorise les échanges entre le sol et l'air et si l'eau s'infiltré elle peut également rapidement s'évaporer.

Ce type de revêtement est destiné à maintenir et à protéger l'assiette du sentier contre les effets de l'érosion naturelle et du piétinement des zones pentues.

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX

